

**NOTE DE PRESENTATION NON  
TECHNIQUE DU PROJET KRAMP**

## 1. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE ET DU PROJET

---

### 1.1. PRESENTATION DU GROUPE KRAMP

---

La société Kramp est spécialiste dans la distribution de pièces et d'équipements pour les secteurs agricoles, espaces verts et construction.

Les ventes s'élèvent à 822 millions d'euros par an, principalement en Europe mais aussi en Russie.

KRAMP est implanté uniquement à Poitiers (86) sur le territoire français.

KRAMP envisage l'extension de son entrepôt existant sur le site de Poitiers (86) afin de couvrir le marché français et européen de manière plus efficace et répondre aux attentes de ses clients.

### 1.2. HISTORIQUE DU GROUPE KRAMP

---

Le groupe KRAMP a été fondé en 1951 par Johan Kramp, au Pays-Bas. A partir de 1977, des filiales en Allemagne, en Belgique, en France et au Royaume-Uni voient le jour. En 2013, après des années de modernisation de leur système logistique, Kramp fusionne avec Grene, son homologue danois.

En 2017, la société est présente dans 24 pays européens.

La filiale KRAMP France a son siège social sur Poitiers, sur le site concerné par cette étude, au 1 rue Galilée, Zone industrielle République III, 86 000 POITIERS.

Ce site a été créé et enregistré pour la rubrique 1510-Entrepôts couverts en 2011.

### 1.3. HISTORIQUE DU SITE DE POITIERS

---

Le site KRAMP étudié, située sur la commune de Poitiers démarré ses activités en 2011 et a fait l'objet d'un arrêté d'enregistrement au titre de la réglementation des Installations classées pour la protection de l'environnement le 20/07/2011 complété par un arrêté préfectoral en date du 4 décembre 2018.

Avant la présence de KRAMP sur ce site, le terrain était exploité par la société Prologis.

Le site est actuellement composé de 4 Halls, dont des locaux spécifiques pour le stockage de produits inflammables.

Dans l'attente de l'obtention de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter lié au présent projet, le site continuera d'exploiter sous le régime de l'Enregistrement.

### 1.4. PRESENTATION DU PROJET

---

La société KRAMP est spécialiste dans la distribution, la vente de tous matériels, pièces, équipements et matières premières pour les secteurs agricoles, espaces verts et industries.

Le site est localisé sur l'ancien site Michelin, à Poitiers (86).

Il occupe 80 952 m<sup>2</sup> dont actuellement 37 864 m<sup>2</sup> couverts (enrobé et bâti).

Les objectifs du projet d'agrandissement sont multiples :

- Permettre d'avoir les moyens logistiques pour accompagner la croissance importante du groupe KRAMP pour sa filiale France & Espagne. Construction de deux derniers halls de grande hauteur (22 m à l'acrotère);

- Restructuration du stockage et des moyens techniques mis en œuvre ;
- Accroissement du nombre de références sur site afin de faciliter la livraison au client final sans tutelle des autres pays.

KRAMP envisage donc une extension de l'entrepôt actuel, portant la surface du bâti de 22 800 m<sup>2</sup> à 37 359 m<sup>2</sup> (surface actuellement en enrobé ou en espace enherbé). Elle sera composée de 2 halls de stockage supplémentaires, pour un total de 6 halls, ainsi que d'une extension des locaux de stockage de produits dangereux à l'intérieur du hall 1 (ajout d'environ 500 m<sup>2</sup> sur l'emprise actuelle).

A l'extérieur, l'aire de stockage extérieure passera de 2 000 m<sup>2</sup> à 3 000 m<sup>2</sup> (enrobé) et le bassin d'infiltration sera déplacé et agrandi afin de couvrir les besoins de collecte en eaux pluviales. Deux stockages extérieurs de 500 m<sup>2</sup> seront ajoutés ainsi que des voies de desserte.

Cette extension fera passer le site d'un régime d'enregistrement à un régime d'autorisation au titre des ICPE, augmentant le volume d'entrepôt couvert de 243 179 m<sup>3</sup> à 517 856 m<sup>3</sup>.

Les travaux nécessaires seront réalisés en 2 phases distinctes (phase 1 et phase 2), comme décrit ci-dessous et détaillé en pièce jointe n°2.

**La phase 1** devrait durer près de 18 mois et se terminer fin 2021. Elle consistera à :

- créer une zone de jonction entre les halls 4 et 5 (2 271 m<sup>2</sup>)
- ajouter le hall 5 (4 916 m<sup>2</sup>)
- ajouter deux locaux de stockage de produits dangereux dans le hall 1 (288 m<sup>2</sup>), l'un dédié aux aérosols et l'autre aux liquides inflammables. Ils pourront être complétés par deux locaux de surface totale de 211,5 m<sup>2</sup> si le besoin client est présent,
- créer des ouvrages de temporisation et d'infiltration des eaux pluviales,
- créer une plateforme extérieure en enrobé de 3 000 m<sup>2</sup>, 68 places de stationnement ainsi qu'une aire extérieure de stockage en enrobé couverte par un auvent de 500 m<sup>2</sup> et créer un nouvel accès au site

**La phase 2** devrait durer 20 mois et se terminer fin 2025. Elle consistera à :

- ajouter le hall 6 (7 409 m<sup>2</sup>), présentant une mezzanine sur toute la longueur de l'extension
- déplacer la plateforme enrobé de 3 000 m<sup>2</sup> et l'aire de stockage extérieure de 1 000 m<sup>2</sup>
- ajouter une aire extérieure de stockage en enrobé couverte par un auvent de 500 m<sup>2</sup>
- créer deux étages au parking d'origine, augmentant sa capacité de 200 places environ

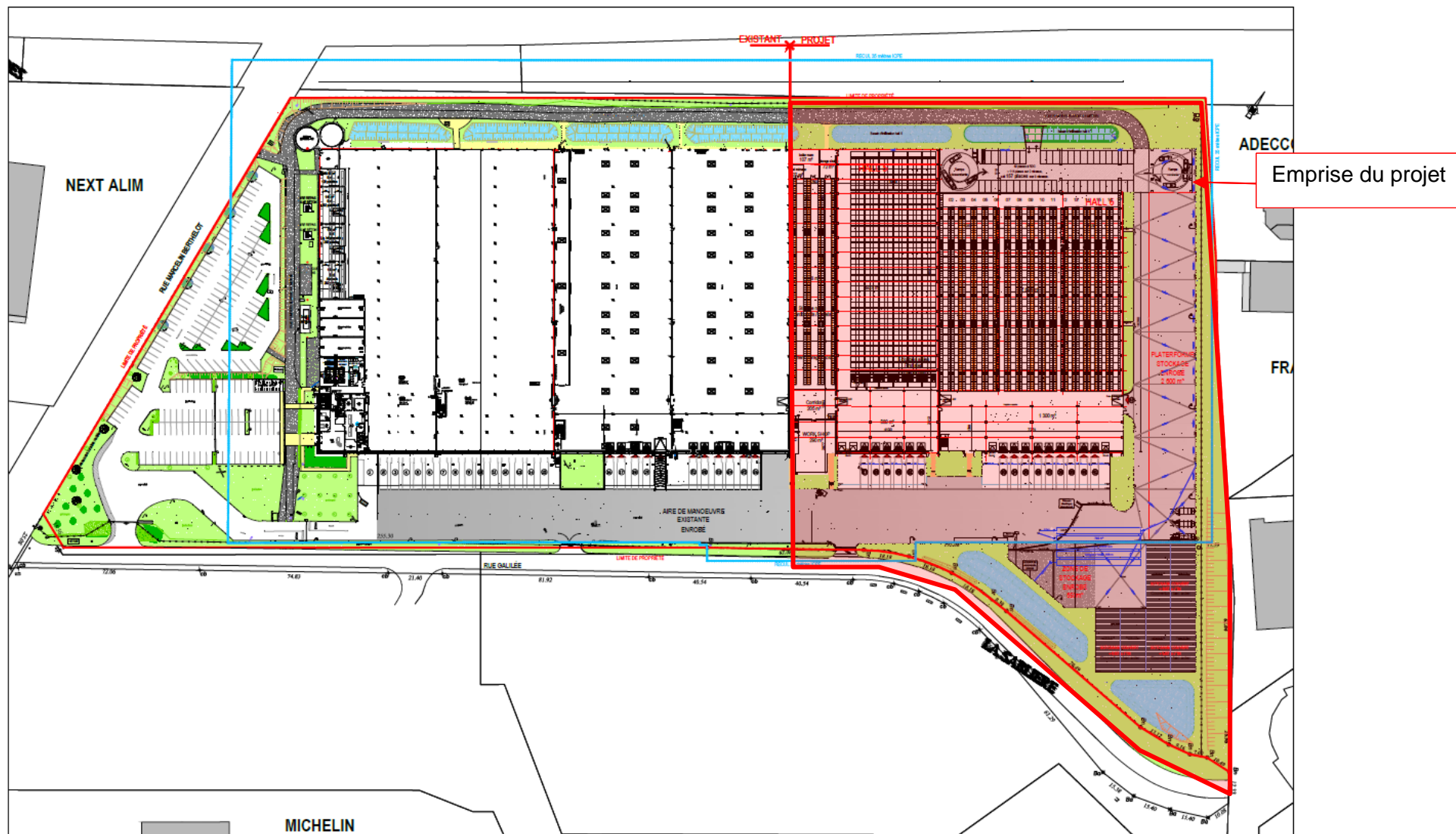


Figure 1 : plan de masse du site incluant le projet

## 2. REPARTITION DES SURFACES

La société KRAMP est installée sur un terrain au sein de la zone Industrielle République III sur la commune de Poitiers.

Les caractéristiques du site seront les suivantes :

	<b>Surface actuelle (m<sup>2</sup>)</b>	<b>Surface du projet (m<sup>2</sup>)</b>	<b>Dimensions en m</b>
Surface du terrain	80 952	80 952	/
Surface d'espaces verts	41 425	16 981	/
Surface de voiries, parkings et cheminements imperméabilisés (enrobé)	15 064	23 692	/
Emprise au sol du bâtiment et locaux associés	22 800	37 359	/
Hauteur maximale des Halls existants	/	/	13,60
Hauteur maximale de la future zone de jonction	/	/	17,93
Hauteur maximale des futurs halls de stockage grande hauteur	/	/	22,55
Hauteur maximale des futures mezzanines accueillant également les quais de (dé)chargement	/	/	10,00

*NB : Hauteur au droit des quais*

Les aires extérieures accueilleront notamment :

- le parking véhicules légers agrandi,
- une plateforme enrobé de 3 000 m<sup>2</sup> sur laquelle se trouvera notamment
- une zone déchets à plus de 10 m du bâtiment ;
- une zone abritée de 1 000 m<sup>2</sup> pour du stockage en extérieur,
- un local transformateur
- des quais de chargement/déchargement,
- des bassins d'infiltration des eaux pluviales de toiture pour chaque Hall de stockage.
- un bassin de temporisation pour la collecte des eaux pluviales de voirie et des eaux d'extinction incendie (vanne de coupure prévue)
- deux bassins d'infiltration.

### 3. ORGANISATION HUMAINE

---

#### **Situation initialement projetée**

Le site compte 230 salariés et peut monter à un effectif d'environ 300 personnes en haute saison (de mars à juin). La répartition des salariés est la suivante :

- Personnel administratif : 110 salariés
- Personnel d'exploitation : 120 à 220 salariés

Le site fonctionne sur un nombre de jours travaillés de 261 jours par an.

L'activité se déroule :

- Du lundi au vendredi (sauf exception) :
  - Personnel administratif
  - Personnel de production atelier KRAMP : 2 x 8h soit 16h par jour sur une plage horaire de 6h à 22h30. En 3x8h pendant la haute saison.
- Le site n'a pas de fermeture saisonnière.

#### **Dans le cadre du projet**

Il est prévu l'embauche d'environ 70 personnes pour le fonctionnement des nouveaux halls de stockage :

- Personnel administratif : 130 salariés
- Personnel d'exploitation : 170 à 270 salariés

Il n'y aura pas de changement de rythme d'activité.

## 4. CLASSEMENT ICPE ACTUEL ET FUTUR DE L'ETABLISSEMENT

Le classement actuel du site au regard de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) place le site KRAMP au régime de l'enregistrement. La société KRAMP, située sur la commune de Poitiers, a été déclarée en Préfecture le 20 juillet 2011.

Le tableau qui suit dresse, comparé à la situation actuelle, le **classement global du site dans sa configuration future**, selon la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Rubrique ICPE ou IOTA	Désignation activité	Situation administrative actuelle		Configuration projetée sous le régime de l'autorisation	
ICPE - 1510	Entrepôts couverts (stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes dans des), à l'exclusion des dépôts utilisés au stockage de catégories de matières, produits ou substances relevant, par ailleurs, de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage de véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts frigorifiques. Le volume des entrepôts étant :	243 179 m <sup>3</sup>	E	517 856 m <sup>3</sup>	A  Rayon d'affichage 1 km
ICPE - 4320	Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2, contenant des gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :	66,5 T	D	15 t < 66,5 t < 150 t	D
ICPE - 4331	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant :	32,5 t < 50 t	NC	50 t < 72 t < 100 t	DC
ICPE - 2925	Ateliers de charge d'accumulateurs La puissance maximale de courant continu utilisable étant supérieure à 50 kW	P = 147 Kw > 50 kW	D	P = 323,08 kW > 50 kW	D
ICPE - 2910	Combustion La puissance thermique nominale est supérieure à 1 MW mais inférieure à 20 MW	0,8 MW	NC	1,74 MW	DC

Rubrique ICPE ou IOTA	Désignation activité	Situation administrative actuelle		Configuration projetée sous le régime de l'autorisation	
ICPE - 4725	Oxygène La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant :	0,01 T < 2T	NC	0,016 T < 2T	NC
IOTA 2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1°) Supérieure ou égale à 20 ha.....A 2°) Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha...D	Rejet des eaux pluviales de toiture dans des bassins d'infiltration sur le site. Surface du bâti et des zones imperméabilisées : 22 800 m <sup>2</sup> + 15 064 m <sup>2</sup> = 37 864 m <sup>2</sup>	D	Rejet des eaux pluviales de toiture dans des bassins d'infiltration sur le site.  8,09 ha	D

**Dans le cadre de son projet d'augmentation de sa capacité de stockage, KRAMP doit donc déposer auprès de la Préfecture un dossier de demande d'autorisation environnementale, conformément à la réglementation des ICPE, pour la rubrique 1510.**

## 5. PRESENTATION DES PRINCIPAUX ENJEUX DU PROJET

Les principaux enjeux du projet sont les suivants :

- Risque d'incendie lié :
  - au stockage de produits inflammables au niveau du Hall 1,
  - au stockage de produits combustibles dans les différents Halls.

Ces principaux enjeux sont présentés dans les résumés non techniques de l'étude d'incidence environnementale et de l'étude des dangers. Pour des informations plus complètes, nous invitons également le lecteur à consulter l'étude d'incidence environnementale ainsi que l'étude de danger.